



COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE

Séance du lundi 28 avril 2025 18:30

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés : 1

Absents : 2

Président de séance :

Frédéric CAMPS

Secrétaire de séance :

Steeve DENOY

Délibération n° 2025-035

Le lundi 28 avril 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la .

Membres présents :

Frédéric CAMPS, Jérôme PEREIRA SANTERRE, Alain CABÉ, François CHAUVET, Séverine COMMENGE, Steeve DENOY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilberte VALERO

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Patrick LAFONT (donne pouvoir à : Alain CABÉ)

Membres Absents :

Michel MERIC, Gilles de SAINT BLANQUAT

Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2122-22, 16° DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut légalement déléguer au maire, pendant la durée de son mandat, le droit d'ester en justice pour l'ensemble du contentieux de la commune.

La délégation pour agir en justice autorise le Maire à intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exceptions, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE la délégation à Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle conformément à l'article L.2122-22, 16° du CGCT ; et par conséquent de choisir un cabine d'avocat et signer tout document relatif à toute action en justice quelle que soit sa nature.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Steeve DENOY

Le Maire,
Frédéric CAMPS